

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

### AUTRICHE

#### Déclaration de M. Hannes Farnleitner Ministre des affaires économiques

Je tiens tout d'abord à remercier Mme Barshefsky, le gouvernement des États-Unis et en particulier la ville de Seattle pour avoir organisé cette troisième Conférence ministérielle de l'OMC. Je remercie aussi sincèrement les Présidents de tous les organes de l'OMC et le Directeur général, M. Mike Moore, ainsi que son prédécesseur, M. Renato Ruggiero, et le Secrétariat de l'OMC. Ils ont préparé cette Conférence depuis le milieu de l'année passée, dans des conditions parfois très difficiles.

À la deuxième Conférence ministérielle, à Genève, en mai 1999, nous sommes convenus d'établir un programme de travail et des recommandations en faveur de mesures de libéralisation de grande portée en vue de cette Conférence. Ce processus de préparation intensif nous permet d'ouvrir la voie à de nouvelles négociations commerciales pour le prochain millénaire. Nous devrions donc aujourd'hui saisir cette occasion de contribuer à une croissance économique durable et à l'amélioration du niveau de vie de tous dans le cadre d'un nouveau cycle de négociations. La libéralisation ne doit pas être une fin en soi, mais elle doit aboutir à une amélioration tangible des conditions de vie dans tous les pays.

La mondialisation et l'interdépendance croissante des économies se poursuivront indépendamment des résultats des conférences internationales. Parallèlement, il faut assumer de plus grandes responsabilités aux niveaux international et national, en particulier dans les domaines de la politique sociale, de la santé et de l'environnement.

Nous ne devons pas oublier cependant que, dans le passé, la libéralisation économique a beaucoup contribué à la croissance dans nos pays. De ce fait, elle a aussi entraîné une amélioration des conditions sociales et une plus grande sensibilisation aux questions d'environnement. Cela est vrai non seulement pour les pays dotés d'importantes structures industrielles, mais aussi pour ceux qui, comme l'Autriche, ont essentiellement des petites et moyennes entreprises. Tout bien considéré, une mondialisation responsable peut ouvrir la voie à une nouvelle période de croissance économique. Pour faire face à ce défi, les pays économiquement faibles et moins avancés ont tout particulièrement besoin de notre aide.

Pour que nos efforts portent leurs fruits, nous devons agir de façon cohérente en tenant compte de l'aide que nous apportons aux pays en développement dans le cadre d'autres organisations (FMI, Banque mondiale et CNUCED) et en assurant une étroite coordination internationale. En tant que membre de la Communauté européenne, l'Autriche est prête à examiner de près les problèmes rencontrés par les pays en développement dans la mise en œuvre des Accords de l'OMC et à les prendre en considération à cette Conférence et ensuite dans le cadre d'un cycle de négociations global à l'OMC. De plus, elle est tout à fait favorable à l'accès aux marchés en franchise de tous les produits en provenance des pays les moins avancés.

Le programme de travail futur qui sera établi à cette Conférence sera un bon point de départ pour entamer des négociations équilibrées qui devraient contribuer à la croissance économique et au développement durable. À notre avis, cela ne peut se faire que dans le cadre d'une approche globale. J'évoquerai maintenant certains points qui intéressent tout particulièrement l'Autriche.

Nous sommes résolument en faveur de négociations en vue de la poursuite de la libéralisation dans le secteur agricole, conformément à l'article 20 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Avec la réforme de la politique agricole européenne, prévue dans l'Agenda 2000, nous avons établi des conditions préalables importantes pour entamer ces négociations. Je tiens cependant à souligner certaines particularités du secteur agricole en Autriche. Il se compose en général de petites exploitations familiales qui, outre la production, remplissent d'autres fonctions importantes pour la préservation de la campagne et de l'environnement rural, qui est cruciale pour un pays touristique comme l'Autriche. Pour que ces exploitations continuent d'exister et de jouer leur rôle multifonctionnel, il est indispensable de veiller au maintien des conditions nécessaires lors des prochaines négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Il est généralement admis que le secteur des services contribue à la croissance économique plus que les autres secteurs. L'AGCS a déjà entraîné une libéralisation importante, mais il y a encore des progrès à faire. À notre avis, outre la libéralisation au sens strict, les négociations sur les services devraient porter sur l'élaboration de solides disciplines réglementaires pour assurer la mise en œuvre plus efficace des engagements en matière d'accès aux marchés. Toutefois, l'AGCS a un champ d'application étendu et, de ce fait, il touche des domaines et des activités jugés très sensibles dans certains pays Membres de l'OMC. C'est pourquoi l'Autriche préconise une certaine souplesse dans ces domaines lors du prochain cycle, notamment en ce qui concerne la préservation de la diversité et de l'identité culturelles.

Dans le passé, l'Autriche a toujours été favorable à l'examen des droits fondamentaux des travailleurs dans le cadre du système commercial multilatéral. C'est pourquoi il est important à ses yeux de prendre en compte la dimension sociale dans le prochain cycle de négociations. Le respect des droits fondamentaux des travailleurs ne réduira pas les avantages comparatifs des pays en développement, mais entraînera une amélioration de la qualité de la vie pour les populations et contribuera au développement durable au bénéfice de tous les Membres de l'OMC. En conséquence, nous nous prononçons résolument en faveur de la création d'un Forum de travail permanent conjoint OIT/OMC pour examiner cette question dans un contexte plus large en tenant compte des problèmes intéressant tout particulièrement les pays en développement. Nous ne cherchons pas à instaurer une nouvelle forme de protectionnisme ou des sanctions, mais nous voulons faire avancer les choses dans le domaine des droits fondamentaux des travailleurs, et ce par le biais d'incitations économiques.

Les progrès que nous essayons de réaliser en vue de l'établissement dans le cadre de l'OMC de dispositions contraignantes concernant l'environnement sont la conséquence logique de nos efforts pour contribuer à l'amélioration de l'environnement au moyen de règlements internes et d'accords multilatéraux sur l'environnement. La politique commerciale et la politique de l'environnement doivent être complémentaires pour contribuer au développement durable. Il faut donc examiner la compatibilité des accords multilatéraux sur l'environnement avec les règles de l'OMC. L'environnement doit être la responsabilité de tous, dans l'intérêt des générations futures.

La sécurité sanitaire des produits alimentaires est pour nous une question vitale. C'est pourquoi nous sommes acquis à l'idée de préciser le principe de précaution tel qu'il ressort de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et d'établir des règles d'étiquetage adéquates répondant aux besoins d'information de nos consommateurs.

Dans le cadre de la libéralisation accrue, nous nous prononçons aussi fermement en faveur de la réduction des droits de douane sur les produits industriels. Nous estimons en particulier qu'il faut

supprimer les crêtes tarifaires qui subsistent encore et qu'il faut continuer à éliminer les obstacles non tarifaires afin d'assurer à tous les Membres de l'OMC un meilleur accès aux marchés.

La mondialisation renforce les liens entre le commerce et l'investissement et entre le commerce et la concurrence, d'où la nécessité pour l'OMC d'intensifier ses travaux sur ces questions. Les études analytiques effectuées par des groupes de travail de l'OMC se sont avérées jusqu'à présent très utiles. Elles peuvent servir de base pour examiner des mesures plus concrètes et entamer des négociations à l'OMC sur un accord-cadre multilatéral relatif à l'investissement et à la concurrence.

Les progrès dans le domaine de la facilitation des échanges revêtent une importance particulière pour les petites et moyennes entreprises. Il est dans l'intérêt de tous de supprimer les formalités administratives superflues et de simplifier les régimes douaniers. Il ne faudrait pas que nos efforts pour améliorer l'accès aux marchés soient contrecarrés par des obstacles au commerce d'ordre administratif.

En très peu de temps, le commerce électronique est devenu un mode très répandu de fourniture de services et de marchandises ignorant les frontières. Loin d'être une fin en soi, c'est à notre avis une nouvelle façon ou un nouveau moyen de faire des affaires. Les principales dispositions de l'OMC devraient donc en principe lui être pleinement applicables. Bien que nous souhaitions obtenir des résultats plus tangibles dès maintenant, nous sommes favorables au maintien temporaire de la pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques. Nous sommes favorables aussi à la prolongation du programme de travail actuel de l'OMC sur les rapports entre le commerce électronique et les différents Accords de l'OMC.

Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC a prouvé que nous pouvons être sûrs de la mise en application des dispositions de l'OMC. Aussi sommes-nous favorables aux efforts envisagés pour renforcer la mise en œuvre du système et l'améliorer. À cet égard, nous espérons que les résultats obtenus dans le cadre du réexamen du mécanisme de règlement des différends pourront être adoptés à cette Conférence. Cela permettra de clarifier certaines questions difficiles qui se posent dans la pratique de l'OMC en la matière.

La plus grande transparence de l'OMC se manifeste déjà à cette Conférence. L'opinion publique ne soutiendra le prochain cycle de négociations que si toutes les parties intéressées sont convenablement informées.

Profitons de cette Conférence pour jeter les bases d'un cycle de négociations global - un cycle qui peut contribuer de façon importante à la promotion de la croissance économique dans tous les pays et en particulier au développement durable de l'économie mondiale.

---